



Compte-rendu du conseil communautaire du 19 juillet 2021

Présents :

- Commune de BROUSSES et VILLARET : M. Yannick DUFOUR-LORIOLE
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : MM. Paul GRIFFE, Jean-Baptiste FERRER et Laurent RIVES
- Commune de FONTIERS-CABARDES : MM. Gilbert PLAGNES et Christian JIMENEZ
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE et Mme. Sylvette RIEUSSEC (suppléante)
- Commune de LACOMBE : M. Sylvain GAUDRIOT (suppléant)
- Commune de LAPRADE : M. Sébastien ROLAND (suppléant)
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de LA TOURETTE-CABARDES : M. Hubert SENILLE (suppléant)
- Commune de MAS-CABARDES : M. René LOPEZ
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : M. Christian BARTHAS (suppléant)
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de SAINT DENIS : M. Michael LAURENT
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, David HERRERO
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : MM. Damien CONSTANS et Régis CROS

Absents excusés : M. SOUVERAIN (FRAISSE-CABARDES), M. GUITARD (LES MARTYS)

Absents non excusés : Mme. MENNEBOO (CUXAC-CABARDES)

Procurations : M. PETERMANN (BROUSSES ET VILLARET) à M. DUFOUR-LORIOLE, M. Marc MAHOUX (LABASTIDE ESPARBAÏRENQUE) à M. GROS, M. BELS (ROQUEFERE) à M. LOPEZ, Mme. CONSTANSA (SAINT DENIS) et M. FOLCH (SAINT DENIS) à M. LAURENT, M. PALAU (SAISSAC) et Mme. FRANCOIS (SAISSAC) à M. BETEILLE, Mme. BOUR (SALSIGNE) à M. S. BARTHAS, M. Luciano STELLA (VILALRDONNEL) à M. DELPECH

Monsieur Le Président ouvre la séance, informe qu'il y a 33 votants dont 10 procurations.

Monsieur FERRER Jean-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

Validation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 30 juin 2021 à l'unanimité

ECOLES / ALAE

- **Attribution marché fourniture et livraison repas cantine**

Un contrat avait été signé avec la société SODEXO EDUCATION pour fournir et livrer les repas des cantines de Saissac, Saint-Denis, Les Martyrs, Le Mas, Lastours, Salsigne, Villardonnell. Or le site de Limoux sur lequel étaient confectionnés les repas ferme au 31/12/2021.

Une consultation à procédure adaptée a donc été lancée avec trois lots:

- Le premier pour le service de restauration scolaire de 7 écoles du territoire (Saissac, Saint-Denis, Les Martyrs, Le Mas, Lastours, Salsigne, Villardonnell),
- Un second pour les cantines scolaires des écoles de Fontiers-Cabardès, du RPI Cuxac-Cabardès / Caudebronde et de l'accueil de loisirs du mercredi,
- Le dernier pour l'accueil de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires.

Suite à l'analyse de l'offre reçue, il est proposé de :

- retenir la proposition de la société API RESTAURATION dont le siège social est 3 avenue de la Canarde – 11610 PENNAUTIER pour :

LOT 1 : Restauration scolaire écoles de Saissac, Saint-Denis, Les Martyrs, Le Mas, Lastours, Salsigne, Villardonnell),

SITE	Type de public	Offre API	
		PRIX H.T	PRIX ttc
Ecole de Saissac (sans pain)	- 6 ans	3.14	3.31
	+ 6 ans	3.25	3.43
Ecole de Lastours	- 6 ans	3.22	3.40
	+ 6 ans	3.33	3.51
Ecole de Les Martyrs	- 6 ans	3.22	3.40
	+ 6 ans	3.33	3.51
Ecole de Mas- Cabardès	- 6 ans	3.22	3.40
	+ 6 ans	3.33	3.51
Ecole de Salsigne	- 6 ans	3.22	3.40
	+ 6 ans	3.33	3.51
Ecole de Saint- Denis	- 6 ans	3.22	3.40
	+ 6 ans	3.33	3.51
Ecole de Villardonnell	- 6 ans	3.22	3.40
	+ 6 ans	3.33	3.51
Pique-nique	- 6 ans	3.42	3.61
	+ 6 ans	3.53	3.72
Tarif Adulte		3.65	3.85
Pique-nique adulte		3.85	4.06

Lot 3 : restauration extrascolaire

	Offre API	
	PRIX H.T	PRIX TTC
Repas - de 6 ans	3.26	3.44
Repas + de 6 ans	3.37	3.56
Pique-nique – 6 ans	3.49	3.68

Pique-nique + 6 ans	3.60	3.80
Repas adulte	3.70	3.90
Pique-nique adulte	3.94	4.16

Ce marché est conclu pour une durée de 1 an à compter du 2 Septembre 2021 jusqu'au 1 septembre 2022 avec possibilité de reconduction pour une année soit jusqu'au 1 septembre 2023 comme défini dans le règlement de consultation.

Pour le lot n°2 relatif à la livraison et à la fourniture des repas sur les écoles de Cuxac-Cabardès, Fontiers-Cabardès et sur l'alae du mercredi,, il est décidé de le déclarer sans suite pour motif d'intérêt général (mauvaise définition du besoin) et de poursuivre la collaboration avec le collègue de Cuxac-Cabardès.

Vote à l'unanimité.

- Validation du PEDT et du plan mercredi

Le projet Educatif Territorial formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales et aux E.P.C.I volontaires de proposer à chaque enfant un parcours cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Le précédent PEDT réalisé à l'occasion du retour à la semaine à 4 jours arrive à son terme. Un nouveau projet éducatif territorial est proposé à l'ensemble des écoles localisées sur le périmètre de la Communauté de Communes de la Montagne Noire à savoir sur Salsigne, Villardonnell, Les Martyrs, Fontiers-Cabardès, Saissac, le RPI Lastours / Le Mas, le RPI Cuxac-Cabardès/Caudebronde, le RPI Brousses et Villaret/ Saint-Denis/ Lacombe.

Le service enfance-jeunesse étant en plein développement avec l'ouverture de l'ALAE sur la journée entière du mercredi et la création de deux semaines d'ALSH pendant les vacances de Toussaint et d'hiver, il est proposé que ce PEDT soit créé pour une durée d'un an.

Les objectifs de ce PEDT seront de :

- sensibiliser les enfants à la différence,
- permettre aux familles d'être actrices dans les structures d'accueil,
- faire prendre conscience aux enfants de nos comportements quotidiens sur l'avenir de la planète,
- former les équipes d'animation sur la thématique du handicap,
- favoriser l'accueil des jeunes de notre territoire sur nos structures.

La convention « Plan mercredi » a quant à elle pour objectif d'organiser l'accueil du mercredi autour de 4 grands axes:

- Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires,
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap,
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants,
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (oeuvre, spectacle, exposition, tournoi...)

Le Président propose de valider le Projet Educatif Territorial et le plan mercredi tel que présentés pour une durée d'un an, soit sur 2021-2022.

Vote à l'unanimité.

- Annualisations

Certains agents de l'intercommunalité sont annualisés (principalement dans les écoles et quelques agents mutualisés sur les écoles et les alsh). Or il s'avère que différentes méthodes de calculs étaient appliquées et se révèlent erronées (une méthode était basée sur 37.5 semaines scolaires alors qu'il y en a 36 et une méthode où les congés étaient mal calculés).

Afin de porter les corrections nécessaires, il convient de modifier le temps de travail des agents et de créer tous les postes. Les emplois avec les anciens temps de travail seront supprimés en fin d'année lors de la mise à jour du tableau des effectifs.

Plusieurs cas :

- pour la majorité des agents, il s'agit d'une baisse du temps de travail,

<i>Statut</i>	<i>Fonction</i>	<i>Poste à supprimer</i>	<i>Poste à créer</i>
Contractuelle	Animatrice ALAE Mas	6.55 heures	6.41 heures
Contractuelle	Animatrice ALAE St-Denis	13.90 heures au 01/12/2021	13.63 heures
Contractuelle	Animatrice ALAE Saissac	5.70 heures	5.61 heures
Contractuelle	ALAE Lastours	10.25 heures	10.42 heures
Contractuelle	Animatrice ALAE Saissac	13.10 heures	12.82 heures
Contractuelle	Animatrice ALAE Salsigne	9.80 heures	9.62 heures
Contractuelle	Animatrice ALAE Cuxac	15.75 heures	13.18 heures
Titulaire	ATSEM école Cuxac	33.50 heures	32.86 heures
Titulaire	ATSEM école Les Martyrs	29.50 heures	28.86 heures
Titulaire	ATSEM école de Salsigne	31.50 heures	30.46 heures
Titulaire	ATSEM école Lastours	31 heures	30.46 heures
Titulaire	Animatrice ALAE Cuxac	17 heures	16.83 heures
Titulaire	ATSEM école St-Denis	32.70 heures	32.06 heures
Titulaire	Animatrice ALAE Lastours et Mas	25.35 heures	24.85 heures
Titulaire	Animatrice ALAE Cuxac	22 heures	21.64 heures
Titulaire	Animatrice ALAE Les Martyrs	16.35 heures	16.03 heures
Titulaire	Animatrice Villardonnell	21.25 heures	20.84 heures
Titulaire	ATSEM école Fontiers	31 heures	30.46h

Titulaire	Animatrice ALAE Salsigne	16.35 heures	16.03 heures
Titulaire	ATSEM école Saissac	32.15 heures	32.06 heures

- pour les 3 agents mis à disposition, cela dépendra de la décision des mairies : soit une baisse du temps de travail soit une réaffectation de ce temps au bénéfice des communes. de mise à disposition.

<i>Statut</i>	<i>Fonction</i>	<i>Ancien temps de m^àd</i>	<i>Nouveau temps de m^àd</i>
Mise à disposition mairie Les Martys	Animatrice ALAE Les Martys	12.50 heures	12.02 heures
Mise à disposition mairie Fontiers- Cabardès	Animatrice ALAE Fontiers	13.90 heures	13.63 heures
Mise à disposition mairie Saissac	Animatrice ALAE Saissac	16.35 heures	16.03 heures

- Pour des agents, en intégrant les nouveaux temps de travail alsh et les besoins liés au passage en liaison froide sur les écoles de Cuxac et Fontiers, il y a une légère augmentation du temps de travail.

<i>Statut</i>	<i>Fonction</i>	<i>Ancien temps de travail</i>	<i>Nouveau temps de travail</i>
Contractuelle	Animatrice ALAE Fontiers	15.50 heures	16.83 heures
Contractuelle	ATSEM école Villardonnell/Animatrice ALAE Cuxac	16.35 heures	16.83 heures
Contractuelle	Animatrice ALAE St Denis/ALAE mercredi	8.20 heures	12.02 heures
Contractuelle	Animatrice ALAE Lastours	10.25 heures	10.42 heures
Contractuelle	Animatrice ALAE St Denis/animatrice ALSH	15.55 heures	17.90 heures
Titulaire	Animatrice ALAE St- Denis/directrice ALAE mercredi/directrice adjointe ALAE multi- sites Montagne Noire	26.25 heures	34.38 heures au 01/01/2022
Titulaire	Directrice ALAE multi- sites Montagne Noire	29.30 heures	33.55 au 01/01/2022
Titulaire	ATSEM école Caudebronde	34.50 heures	34.53 heures

Le Président propose donc de créer tous les postes précédemment énoncés et de modifier le tableau des effectifs en fonction.

Vote : pour les créations de postes entrainant une baisse du temps de travail : 1 voix contre – 32 voix pour

Pour les créations de postes entrainant une hausse de temps de travail : 33 voix pour

- Création d'un emploi titulaire d'adjoint d'animation

Considérant le fait qu'un agent (adjoint d'animation) en contrat à durée déterminée depuis septembre 2017 a un temps de travail supérieur à 17h30 hebdomadaires, qu'il exerce ses missions de façon satisfaisante et qu'il est indispensable que cet emploi soit pourvu,

Monsieur le Président, propose, à compter du 01 septembre 2021, de créer un poste d'adjoint d'animation, titulaire, à temps non complet (18.03 heures hebdomadaires annualisées) dont la principale mission sera l'animation des temps ALAE, en remplacement du poste jusqu'alors occupé par un agent contractuel.

Vote à l'unanimité.

FINANCES / PERSONNEL

- Tarification ALAE mercredi/ALSH sans repas

Considérant que des enfants avec un projet d'accueil individualisé alimentaire sont accueillis sur l'ALAE du mercredi et sur les périodes d'ALSH, il est proposé de proposer des tarifs n'incluant pas le repas afin que les familles concernées ne payent pas un service non utilisé.

Rappel :

Quotient familial (QF)	Tarifs ALAE mercredi à compter du 1 ^{er} septembre 2021			Sans repas, collation, goûter	
	Tarif à l'heure	de 8h30 à 12h30 (4h)	de 8h30 à 17h30 (9h)	Tarif à l'heure	de 8h30 à 17h30 (9h)
T1 0 à 500	0,75	3,00	6,75	0,60	5,40
T2 501 à 700	0,90	3,60	8,10	0,72	6,48
T3 701 à 900	1,05	4,20	9,45	0,84	7,56
T4 901 à 1200	1,20	4,80	10,80	0,96	8,64
T5 + de 1200	1,50	6,00	13,50	1,20	10,80

Le président propose de valider ces tarifs.

Vote à l'unanimité.

- Décision modificative budget Hangar photovoltaïque.

En 2019, il y a une erreur sur une échéance d'emprunt (inversion entre intérêts et capital).

Le capital a été mandaté à hauteur de 1 511.37€ au lieu de 1 720.07€. Les intérêts ont été mandatés à hauteur de 1 720.07€ au lieu de 1 511.37€

Il y a donc lieu de modifier le budget comme suit pour faire les régularisations nécessaires :

Dépense investissement : art 1641 (emprunt) : + 209€

Recettes investissement : chap 021 (virement de la section de fonctionnement) : + 209€

Dépense fonctionnement : chap 023 (virement à la section d'investissement) : + 209€

Recettes fonctionnement : article 773 (mandat annulé sur exercice antérieur) : + 209€

Le Président propose de voter la modification du budget 2021 du hangar photovoltaïque telle que présentée.

Vote à l'unanimité.

- Décision modificative budget principal.

En 2014, il y a une erreur sur 2 échéances d'emprunts (inversion entre intérêts et capital).

Il y a donc lieu de modifier le budget comme suit pour faire les régularisations nécessaires :

Dépense investissement : art 1641 (emprunt) : + 2 455€

Dépenses investissement : chap 020 (dépenses imprévues) : - 2 455€

Le Président propose de voter la modification du budget principal 2021 que présentée.

Vote à l'unanimité.

- Panneau pocket

Il s'agit d'une application d'alerte et d'informations. Chaque collectivité qui adhère a son propre espace et peut diffuser les messages de son choix (alertes météo, fermetures...). L'administré recherche sa commune, la met en favori et recevra automatiquement une notification instantanée indiquant le titre du message délivré.

Avantages pour la CDC :

- Aucun logiciel à installer ni de liste de numéros ou de mails à tenir,
- Diffusion en illimité,
- Interaction avec le site internet possible,
- L'interco peut intégrer des infos dans les espaces des communes pour faire une communication ciblée

Coût abonnement CDC : 300€/an

Si la CDC décide d'adhérer pour les 22 communes : coût = 2280€/an

Le président propose d'adhérer pour les communes pour un an.

Vote à l'unanimité.

- Volontariat territorial en administration

Dispositif qui permet aux collectivités d'embaucher des jeunes (de 18 à 30 ans) diplômés (au moins bac +2) en contrat à durée déterminée de 12 à 18 mois, sur un temps de travail d'au moins 75% d'un temps complet en échange d'une aide financière de 15000€.

La personne recrutée doit être chargée de soutenir les collectivités dans le développement de projets et le montage de dossiers et notamment :

- En réalisant un plan stratégique d'investissement pluriannuel,
- En réalisant un projet de territoire en particulier dans le cadre de l'élaboration des CRTE,
- En préparant des dossiers de subvention pour les différents partenaires financiers,
- En aidant les équipes et les élus dans le montage des projets,
- En réalisant une veille juridique et financière

Simulation de coûts :

Grade	Traitement de base	Coût mensuel pour 26h25 avec charges patro (45%)	Coût annuel	Reste à charge
Adjoint administratif	1546€	1682€	20 184€	5 184€
Adjoint admin principal	1556€	1692€	20 304€	5 304€
Rédacteur/technicien	1607€	1747€	20 967€	5 967€

Attention ces estimations ont été réalisées au 1^{er} échelon, sans primes, ni SFT...

A noter que la 1^{ère} campagne de recrutement est du 01 avril au 30 juillet 2021.

Procédure : envoyer un projet de fiche de poste à la Préfecture ainsi qu'à l'ANCT.

Pas de vote nécessaire à ce jour mais accord de principe de tous les membres.

- Appel à projet Avenir Montagne Ingénierie

L'objectif du gouvernement est d'accompagner en ingénierie des territoires de montagne qui souhaitent élaborer ou repenser leur stratégie de développement vers une offre touristique diversifiée, résiliente, durable et sobre aux ressources.

Le choix des territoires retenus reposera sur :

- La conformité des objectifs du projet avec le programme avenir Montagnes et le CRTE,
- Les capacités du territoire en ingénierie (programme à destination des collectivités les moins dotées),
- L'intégration des habitants dans le projet d'offre touristique (attractivité tant pour les touristes que pour les résidents),
- L'existence ou la mise en place d'une gouvernance adaptée aux objectifs,
- La représentativité de la diversité des territoires de montagne

Accompagnement = 75% de prise en charge du salaire pendant 2 ans,

Grade	Traitement de base	Coût mensuel avec charges patro (45%)	Coût sur les 2 ans	Reste à charge
Rédacteur/technicien	1607€	2330€	56 000€	27 000€
Attaché	1828€	2651€	64 000€	31 100€

Attention ces estimations ont été réalisées au 1^{er} échelon, sans primes, ni SFT... Sur cette 1^{ère} simulation, il a été considéré que la prise en charge ne concerne que le salaire et non les cotisations patronales.

Profil :

- chargé de projet donc quelqu'un qui va avoir la capacité d'être autonome et de piloter la conception/évolution de la stratégie touristique et de répondre à des appels à manifestation d'intérêts complémentaires thématiques liés à la mise en œuvre de cette stratégie.
- Agent de catégorie A ou B
- Travail attendu : - Aide à la conception et formalisation de la stratégie touristique du territoire autour du tourisme durable, aide au montage des projets auprès des communes en les informant sur les financements et dispositifs disponibles, accompagnement de certains projets structurants pour aider à leur réalisation.

Difficulté : la stratégie touristique de notre territoire est pilotée par l'OIT, elle est en cours et prévoit le recours à une ingénierie externe d'étudiants en tourisme. Or ici c'est le territoire c'est à dire la CCMN qui va candidater et peut-être recruter ce chef de projet. A voir : organisation OIT/ service dev éco

Le dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

- Une lettre d'intention du territoire formalisant l'engagement à élaborer, réorienter ou conforter sa stratégie touristique vers un tourisme toutes saisons, cohérent avec les objectifs de transition écologique. Le projet de territoire devra être conforme aux objectifs du programme Avenir Montagnes, vers un développement touristique équilibré, respectueux de la biodiversité et des paysages, et responsable.

- Un document synthétique présentant :

- le territoire de montagne candidat et ses enjeux stratégiques, avec un focus notamment sur ses activités touristiques et la problématique environnementale ;

- les éléments clés du projet de stratégie de développement touristique visée ;

- l'explication et la cohérence du périmètre de territoire de montagne proposé, en lien notamment avec les CRTE et les espaces existants, et leur articulation (comprenant un document cartographique précisant le périmètre du territoire candidat et précisant les limites territoriales existantes telles que CRTE, parcs, espaces valléens, etc.) ;

- les modalités de gouvernance de pilotage et de suivi du projet ;

- une présentation des capacités d'ingénierie du territoire candidat et des appuis déjà reçus au niveau des actions et des démarches d'ingénierie déjà financées en lien avec le tourisme ou plus largement en lien avec des stratégies d'aménagement (PVD, atelier des territoires) ;

- Toute annexe permettant d'apprécier l'engagement de la collectivité pour un développement touristique équilibré et sobre, et toute annexe jugée utile à la bonne appréhension de la stratégie et de son intégration au contexte local, ainsi qu'à l'intégration des habitants dans le projet d'offre touristique.

Calendrier :

1ère vague de sélection de 30 territoires : juin-juillet 2021 : présélection = identification au niveau des massifs des territoires candidats ; - 30 août 2021 : date limite de dépôt des dossiers de candidature puis analyse par le comité technique de massif ; - 15 septembre 2021 : date limite de remontée des territoires présélectionnés. Sélection nationale : fin septembre 2021 Signature des conventions et recrutement des chefs de projets : octobre à décembre 2021

Seconde vague de sélection de 30 territoires supplémentaires : Présélection : mars-avril 2022
Sélection nationale : mai 2022 - Signature des conventions et recrutement des chefs de projets : juin 2022

Pas de vote nécessaire à ce jour mais accord de principe de tous les membres.

PETITE ENFANCE – ENFANCE JEUNESSE

- Création d'un Poste non permanent d'agent d'animation

Considérant l'arrivée au terme d'un contrat aidé à temps complet sur le service petite enfance/enfance jeunesse à compter du 31 août 2021,

Considérant les besoins sur ce service et la nécessité de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint territorial d'animation à temps complet à partir du 01 septembre 2021 et jusqu'au 31 août 2022.

Le président propose de créer un emploi contractuel à temps complet en référence au grade d'adjoint territorial d'animation pour un accroissement temporaire d'activité du 01 septembre 2021 et jusqu'au 31 août 2022 et précise que cet agent occupera la fonction d'agent « volant ». Il interviendra pour des remplacements sur les crèches et écoles du territoire ainsi que de manière fixe sur l'alaie du mercredi et sur les périodes d'alsh.

Vote à l'unanimité.

- Création d'un Poste non permanent d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe

Considérant le nombre de non-marcheurs prévus sur la crèche de Saissac à compter du 01 septembre et la nécessité de respecter le quota de personnel diplômé, il convient de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps non complet (16h00 hebdomadaires) à partir du 01 septembre 2021.

Le président propose de créer un emploi contractuel à temps non complet (16/35) en référence au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe pour un accroissement temporaire d'activité à partir du 01 septembre 2021 et pour une durée maximale d'un an (1^{er} contrat prévu jusqu'au 31/12/2021).

Vote à l'unanimité.

- Création d'un poste contractuel d'adjoint technique service enfance jeunesse

Considérant les besoins en terme de ménage sur le service enfance jeunesse lié à la création des nouvelles périodes d'ALSH pendant les petites vacances scolaires et de l'alaie du mercredi sur la journée entière, le président propose de créer un emploi contractuel à temps non complet (9.57/35 annualisé) en référence au grade d'adjoint technique à partir du 01 septembre 2021 et précise que cet agent occupera la fonction d'agent d'entretien des ALSH et de l'alaie du mercredi. Ce poste sera pourvu par un agent contractuel compte tenu des incertitudes qui existent quant à ces nouvelles périodes d'accueil de loisirs.

Vote à l'unanimité.

- Demande de subvention CAF

Suite à l'accueil d'un enfant porteur d'un handicap nécessitant la présence à ses côtés d'un agent, à hauteur de 8 heures par semaine, il est proposé de demander une subvention à la CAF permettant de prendre en charge le surcoût engendré.

Vote à l'unanimité.

- Création d'un Poste non permanent d'agent social

Considérant l'accueil d'un enfant porteur d'un handicap sur la crèche de Cuxac nécessitant la présence d'un agent dédié à sa surveillance et à son accompagnement à hauteur de 8 heures par semaine (hors périodes de vacances scolaires), Le président propose de créer un emploi contractuel à temps non complet (6.75/35) en référence au grade d'agent social pour un accroissement temporaire d'activité à partir du 31 août 2021.

Vote à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT/SPANC

- Création d'un Poste non permanent d'agent technique suite à une demande de mise en disponibilité

Un agent a transmis une demande de mise en disponibilité d'un an à partir du 01 septembre 2021. Afin de pourvoir à son remplacement, le Président propose de recruter un agent en cdd à hauteur de 21 heures hebdomadaires pour une durée d'un an maximum. Il convient donc de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité au grade d'agent technique à temps non complet (21/35) à partir du 01 septembre 2021.

Vote à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / AMENAGEMENT DE L'ESPACE / PISCINE

- Création d'un Poste permanent d'Educateur Territorial des Activités Physiques et sportives

Par délibération du 9 septembre 2015, le conseil communautaire avait créé un poste d'Educateur Territorial des Activités Physiques et sportives de 1^{ère} classe en contrat à durée indéterminée pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures suite à la reprise de la piscine de Cuxac-Cabardès. L'agent alors embauché ayant été déclaré inapte à la reprise de ses fonctions et compte tenu des changements de dénomination des grades du cadre d'emploi des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques, il convient de délibérer pour créer un poste d'Educateur Territorial des Activités Physiques et sportives (et non plus de 1^{ère} classe) pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures, à compter du 19 septembre 2021. Cette création ne correspond en fait qu'à une mise à jour du grade mais ne modifie pas l'effectif total des agents du service piscine.

Le Président précise que cet emploi pourra être occupé par un fonctionnaire ou par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée ou indéterminée compte tenu du fait que la collectivité compte moins de 15000 habitants.

Vote à l'unanimité.

Questions diverses

Fin de séance à 19h25